calit@m

RIOUX-MARTIN

le service de collecte change, explications...

Dans les prochaines semaines

distribution de bacs de collecte et de sacs transparents pour les ordures ménagères

Les élus de Calitom ont retenu un nouveau schéma de collecte destiné à améliorer le tri pour réduire les ordures ménagères et augmenter le recyclage.

Adapté à l'évolution des tonnages et à la réglementation, ce service va généraliser une série de mesures : l'utilisation de sacs transparents pour les ordures ménagères, favoriser la collecte en porte-à-porte en bacs individuels*, et augmenter la fréquence de collecte des recyclables.

Dans un 1 er temps, votre commune est concernée par la distribution de sacs transparents et de bacs individuels.

Une réunion publique se tiendra le mardi 15 octobre à 18h30 à la salle des fêtes Rioux-Martin pour répondre à toutes vos questions

Tout comprendre de cette nouvelle organisation...

Les élus de Calitom ont retenu un nouveau schéma de collecte destiné à améliorer le tri pour réduire les ordures ménagères et augmenter le recyclage.

Adapté à l'évolution des tonnages et à la réglementation, ce service généralisera partout où cela sera possible: la collecte en porte-à-porte, les bacs individuels pour les déchets recyclables et les non-recyclables, les sacs transparents pour les ordures ménagères, le ramassage tous les 15 jours des ordures ménagères et toutes les semaines de la collecte sélective.

26% d'emballages et papiers sont encore jetés dans les ordures ménagères alors qu'ils sont recyclables.

Les sacs transparents testés sur certaines communes depuis 2021 permettent +15% de tri et -40% d'ordures ménagères sur ces zones. Des agents de Calitom vont remettre gratuitement, à tous les foyers, les bacs et sacs qui seront nécessaires au ramassage des déchets.

Les ordures ménagères devront être mises dans les sacs transparents puis jetées dans le bac à couvercle sombre

Emballages et papiers recyclables en vrac dans le bac à couvercle iaune



Les bouteilles, bocaux et pots en verre vont dans les conteneurs à verre



• Je possède déjà des bacs de collecte aux normes ?

Merci de mettre votre ou vos bac(s) en évidence dans votre cour, ou votre jardin afin que nos agents puissent les voir et ne vous remettent que les équipements nécessaires.

Au cours de la collecte, les bacs endommagés par nos services seront remplacés par la collectivité.

• Si je ne suis pas chez-moi?

En cas d'absence, les équipements seront déposés en évidence devant votre domicile.

Pourquoi des sacs transparents?

Les sacs transparents remplacent les sacs noirs et bleus pour les ordures ménagères.

Pour être collectés, ils ne doivent contenir que des déchets non-recyclables. Des refus seront possibles.

• Quand débute ce nouveau service ?

Dès que les équipements vous auront été remis, vous pourrez les utiliser et les présenter lors de vos prochains jours de collecte.

• Que faire pour être collecté(e)?

Les déchets doivent être présentés en bac, ou en sac au point de regroupement qui vous sera indiqué.

La solution du composteur

Afin de réduire le volume des sacs d'ordures ménagères et parce que le tri des déchets alimentaires est obligatoire depuis le 1^{er} janvier 2024, les restes de repas et épluchures ne doivent plus être jetés dans les ordures ménagères mais compostés. Vous pouvez composter en vrac ou au moyen d'un composteur.

Si vous n'êtes pas déjà équipé, rapprochez-vous de votre mairie pour connaître les modalités d'obtention gratuite.

• Où et quand positionner mon bac ?

Les bacs doivent être sortis sur le trottoir à proximité de la route, la veille au soir du jour de collecte et rentrés au plus tôt après la collecte.

Quels jours seront collectés les déchets ?

Changement prochainement.

Vous allez recevoir un autre document pour vous informer des nouveaux jours et nouvelles fréquences.

. Lorsque je n'aurai plus de sacs transparents ?

Il sera possible en cours d'année d'en obtenir **en mairie et en déchèterie.**

Pour autant, le nombre de sacs remis correspond au volume d'ordures ménagères restant lorsque l'on pratique le tri de tous les emballages et papiers recyclables.

Pour la collecte en bac jaune, les sacs jaunes ne seront plus nécessaires.

> Retrouvez les consignes de tri sur trionsplusfort16.com



• Pour connaître mes jours de collecte :

Dans la rubrique «ma commune» sur le site internet calitom.com, vous pouvez consulter les 2 prochains jours de collecte. Cet outil intègre les reports de jours fériés.

